

APPEL À PROJETS MÉTAUX CRITIQUES 2

Jusqu'à
70%
de soutien
aux investissements



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI
et Grandes Entreprises



FORME DE L'AIDE

Subvention ou mix subvention/
avance remboursable



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 70%
des dépenses éligibles



PÉRIODE

1^{ère} relève : 01/07/2025
2^{ème} relève : 12/11/2025
Clôture : 24/02/2026

FINANCEURS



22 années
d'expérience

160
Collaborateurs

15 Mds€
de projets financés
depuis 2013

9 bureaux
ouverts en
France

QUELS PROJETS ?

Le dispositif soutient des projets d'**investissement** ambitieux et/ou de **développement de solutions innovantes** dont l'objectif est de diminuer le degré de dépendance de la France sur les métaux critiques vis-à-vis de fournisseurs extra-européens et de développer les filières d'avenir.

Sont considérés comme critiques, les **métaux essentiels à l'industrie de haute technologie et l'industrie de la transition environnementale** dont la France a besoin pour assurer sa souveraineté.

Quelques exemples de projets soutenus :

- ↳ Création d'une **nouvelle unité de production**
- ↳ Développement et construction de **démonstrateurs** permettant le **recyclage de métaux stratégiques** pour la transition bas carbone
- ↳ **Investissement de transformation des procédés ou des capacités de production existantes** pour améliorer productivité et flexibilité (automatisation, numérisation, etc.)
- ↳ **Développement et industrialisation de procédés technologiques innovants** et économes en matières premières et en énergie

Liste des métaux ciblés : *tungstène, rhénium, tantale, vanadium, molybdène, niobium, chrome, magnésium, platine, iridium, palladium, alliages hautes performances, ruthénium, rhodium, autres platinoïdes, cuivre, étain, béryllium, gallium, indium, silicium, argent, lithium, cobalt, nickel, graphite, manganèse, antimoine, hafnium, zirconium, zinc, alliages médicaux, super alliages, titane, terres rares, aluminium.*

QUELS SOUTIENS ?

Les dépenses éligibles sont :

- ↳ Les dépenses d'**investissement industriel** : actifs corporels et incorporels
- ↳ Les dépenses de **R&D-Innovation** : frais de personnels, prestations externes, recherche contractuelle, propriété industrielle, matériels (coût total ou dotations aux amortissements)

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de **subvention** ou de **mix subvention** (jusqu'à 60%) **et avance remboursable** (minimum 40%)
- ↳ Allant de **10 à 70% des dépenses éligibles**, en fonction de la taille de l'entreprise, de sa situation géographique et de la thématique de projet